Lourdes

L'INSPIRATRICE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Dossier de presse – point presse du 2 mars 2018 – Fermeture provisoire Place Peyramale

RAPPEL : Au nom du principe de précaution l'accès au parking Peyramale a été interdit par arrêté de Mme Le Maire au 1er janvier 2018

Exploité par la SNC les parkings de Lourdes, autrement dit INDIGO, dans le cadre d'une délégation de service public, le parking Peyramale présentait des fissures, des infiltrations d'eaux pluviales ainsi qu'une non-conformité au niveau de l'accessibilité. Ainsi, un avenant avait été signé afin de permettre à INDIGO de réaliser les travaux nécessaires à la remise en état normal d'entretien de l'ensemble des ouvrages concédés comme l'ordonnait l'article 57 du contrat.

Suite à la non réalisation des travaux nécessaires demandés à INDIGO (exploitant dans le cadre d'une délégation de service public du parking Peyramale), la ville a décidé, et ce, au nom du principe de précaution, de la fermeture provisoire du parc Peyramale tant que la sécurité des usagers, des Lourdaises et des Lourdais comme de nos visiteurs, ne sera pas totalement garantie, et la solidité de l'ouvrage prouvée.

Cette fermeture a été effective au 1er janvier 2018, à expiration du contrat avec le délégataire.

Par ailleurs, la Ville de Lourdes a pris l'attache d'un avocat afin de défendre ses intérêts et ceux des Lourdaises et des Lourdais. Un référé constat devant la juridiction administrative a été diligenté afin que les travaux nécessaires au bon état de l'ouvrage (infiltration et accessibilité, entre autres) soient réalisés, ainsi que pour compenser les pertes d'exploitation liées à la fermeture du parking.

Historique sur le dossier du parking Peyramale

Lors d'une rencontre du 28 novembre dernier avec les services de la Ville, INDIGO a remis un rapport de la société GETEC, mandatée par ses soins, concernant la solidité de l'ouvrage et qui relève, entre autres, que « sous les charges d'exploitation, le plancher du parking ne respecte pas les contraintes limites réglementaires ».

Or, à la lecture de ce rapport, il apparaît que, dès 1993, soit peu de temps après la fin de la construction de ce parking et son ouverture, des désordres ont été constatés, autrement dit très clairement des malfaçons, et qu'aucuns travaux n'ont jamais été entrepris jusqu'ici pour y palier.

Les polices d'assurance pourtant souscrites n'ont – d'après nos informations – jamais été activées.

A la suite de ce constat, la Ville a mis en demeure par deux courriers en date du 30 novembre 2017, INDIGO pour que, concernant la sécurité du lieu :
- elle ferme les sous-sols de stationnement tant qu'aucune solution de sécurité ne serait mise en œuvre afin de protéger le public.
- elle mette en œuvre, dès maintenant, les solutions de confortement provisoire préconisées par la Société GETEC dans son rapport.
- elle fasse parvenir à la Ville, sous quinzaine, la planification par la société des travaux de confortement définitif préconisés par la société GETEC.

Et que, concernant la fin du contrat de délégation de service public, elle fasse sous quinzaine des propositions concernant les sujets suivants :

- une remise des ouvrages en bon état général
- les abonnements en cours des usagers du parking et leur transition dans le cas où le parking serait fermé pour travaux
- les conséquences sur les deux personnes salariées concernées par cette fin de contrat.

➢ **Par courrier en date du 21 décembre 2017, INDIGO a répondu à la ville de Lourdes avec les éléments suivants :**

- Les travaux d'étaiement préconisés par la société GETEC ont été réalisés semaine 50, soit 15 jours seulement avant l'issue du contrat.
- INDIGO confirme également qu'elle assumera la maîtrise d'ouvrage des travaux de confortement définitif préconisés par la société GETEC. Et qu'à ce titre, elle a introduit devant le TGI de Tarbes une assignation en référé afin que soit diligentée une mesure d'expertise judiciaire permettant de valider les mesures conservatoires et le programme de consolidation préconisé par GETEC, l'ordonnance sera rendue courant janvier.
- INDIGO reconnait l'existence d'infiltrations constatées dans cet ouvrage, mais ne s'en reconnait pas responsable.
- Enfin, elle annonce qu'elle n'assumera pas les travaux de mise en accessibilité comme la loi l'y oblige pourtant.

Dans ce contexte, et de la même manière qu'il n'avait pas été possible d'envisager de le faire 6 mois plus tôt au vu des premiers éléments à sa disposition, la Ville n'a pas été en possibilité de relancer une procédure de Concession de Service Public alors que la solidité de l'ouvrage était incertaine, et que le délégataire actuel a tardé malgré de multiples relances à communiquer les conclusions du rapport technique ou à engager les travaux indispensables. La ville lui avait pourtant laissé le temps nécessaire pour cela, en prolongeant de six mois le contrat qui les liait. Un nouveau projet d'avenant de prolongation de quelques mois a été proposé à INDIGO afin de réaliser ces travaux. Un refus a été opposé par INDIGO à cette proposition.

Lourdes

L'INSPIRATRICE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NOUVEAUX ELEMENTS AU 2 MARS 2018

Suite au rapport de l'expertise judiciaire mené par Maurice CARADANT, désigné par Ordonnance de Référé du Tribunal Administratif de Tarbes reçu cette semaine en Mairie, il s'avère que :

- Cette nouvelle expertise ne fait que **confirmer l'urgence de la situation et l'état de délabrement très inquiétant du parking Peyramale.**
- Il est **urgent et impératif de compléter l'actuel étaiement mis en place** dans le parking Peyramale.
- **L'expert ordonne également d'interdire l'accès de la Place Peyramale au public et aux engins tant que cet étaiement complémentaire n'est pas réalisé**. Il pointe en effet l'existence d'un risque de rupture brutale avec comme conséquence un effondrement de la partie de la place concernée.

Madame le Maire a donc décidé à compter de ce jour, la fermeture provisoire de la Place Peyramale.

La société INDIGO a précisé qu'elle s'engage à assumer à ses frais avancés et pour le compte de qui il appartiendra ses obligations quant aux travaux de confortation préconisés.

En attendant la réalisation des travaux

- La mise en place de barrières autour de la Place pour en interdire l'accès est en cours
- Le relogement de l'Office de Tourisme est en cours. Un accueil du public sera provisoirement mis en place à l'Espace Jacquaire (bd de la Grotte), au plus proche de nos visiteurs. La partie bureaux devrait être installée dans des bâtiments municipaux.
- Alain Abadie, adjoint au Maire, a rencontré l'agence immobilière qui se trouve sous la place pour envisager une solution de repli.
- Un déplacement de la décoration des 160 ans d'émotions est prévu.
- La Municipalité réfléchit à la possible délocalisation des cérémonies patriotiques à venir.